

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 18 octobre 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 12 octobre 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS**  
**Maire,****Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 13
- absents : 0

**Liste des membres :** M. BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. SPECCEL Gérard.

**Procuration :**

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

M .BLANCHEFORT Fabien a donné procuration à M. GIBERT Stéphane

M.PHILIPON Pierre a donné procuration à M. FAIVRE Thierry

**Secrétaire de séance :** M. SPECCEL Gérard**2022 – 74 Fongibilité des crédits budget 2023**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été votée le 20 juillet 2022 pour le passage du Budget principal à la nomenclature M57, une disposition relative à cette nouvelle nomenclature prévoit la possibilité de fongibilité de crédits entre chapitres, hormis le chapitre 012 (dépenses de personnel).

Un taux maximum légal est fixé à 7.5% du budget.

Un taux doit être fixé par section un concernant l'investissement et un autre en fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité.

Autorise la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% en section fonctionnement et 7,5% en section d'investissement.

Autorise Monsieur le Maire à engager les crédits votés au budget 2023 avec cette part de fongibilité entre chapitres.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

